

Séance du 18 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 15 juillet 2019

Présents : Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Ludovic GOGUE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Lionel BEAUPERE, Séverine LANDRE, Amélie PEREIRA, Didier CHARPIN, Xavier ANGLEYS

Secrétaire de séance : Christophe RONGET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 04 juin 2019.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- * Adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03
- * Motion contre la fermeture des trésoreries du département

A L'ORDRE DU JOUR

Budget assainissement : admission en non-valeur

Monsieur Orard, trésorier municipal, a présenté au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 133.69€, réparti sur 3 titres de recettes émis entre 2014 et 2018, sur le budget assainissement.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur ci-jointe en annexe, pour un montant global de 133.69€ sur le budget assainissement.

Investissement : maternelle, travaux de mise aux normes électriques

Le Conseil Municipal après étude des devis décide de retenir l'entreprise CEMHEF pour les travaux de mise aux normes électrique de l'école maternelle pour un montant de 3 243€ HT soit 3 891€ TTC. En complément des travaux de mise aux normes d'après les préconisations des rapport SOCOTEC, les luminaires seront changés dans la salle d'évolution. Plusieurs modifications, après le réagencement de salles sont également prévues (ajout de prises électriques et câble de liaison informatique notamment).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis, à commander les travaux, à ouvrir un programme d'investissement et à procéder aux décisions modificatives nécessaires.

Investissement : reprise de concessions : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal après étude des devis décide de retenir l'entreprise Pompes Funèbres VIALLET pour les travaux de reprise des concessions au cimetière pour un montant de 1 666.67€ HT soit 2 000€ TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à commander les travaux.

Investissement : achat d'une petite tondeuse

La petite tondeuse est en panne, après devis il s'avère que le montant des réparations est proche de du coût d'une neuve. Le Conseil Municipal après étude des devis décide d'acheter une tondeuse neuve pour un montant de 941.67€ HT soit 1 130€ TTC auprès de la SARL Digoin Motoculture.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis, à commander la tondeuse, à ouvrir un programme d'investissement et à procéder aux décisions modificatives nécessaires.

Investissement : achat défibrillateur

Le Conseil Municipal après étude des devis décide de retenir l'entreprise SARL A cœur vaillant pour l'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 3 100€ HT soit 3 720TTC. Un défibrillateur fixe sera posé à l'extérieur de la salle polyvalente et le second sera mobile de manière à être à disposition des manifestations sportives au stade et déplaçable sue d'autres lieux de manifestations dans la commune. Une formation à l'utilisation des défibrillateurs sera également planifiée pour un groupe d'une quinzaine de personnes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à commander le défibrillateur.

Hôtel restaurant : réparation de la toiture suite à l'orage de grêle

Suite au violent orage de grêle survenu le samedi 6 juillet dans notre commune, la toiture de l'hôtel restaurant a été endommagée. Les réparations ont été estimées à 1 755.75€ HT soit 2 106.90€ TTC par l'entreprise SAS Dubuisson. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis, à commander les travaux et à procéder aux décisions modificatives nécessaires.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire précise que suite aux nouveaux besoins en termes d'investissement et de réparation : mise aux normes électrique, achat d'une tondeuse, réparation de la toiture de l'hôtel restaurant, les crédits inscrits au budget 2019 doivent être modifiés, il convient donc de procéder aux opérations suivantes.

Décisions modificatives

Budget principal

Dépenses

2315 Voirie	programme 362	5 741€
-------------	---------------	--------

022 Dépenses imprévues		1 800€
------------------------	--	--------

Recettes

21578 Autres matériels et outillage de voirie	programme 366	1 130€
---	---------------	--------

2188 Autres immobilisations corporelle	programme 364	720€
--	---------------	------

2313 Construction	programme 367	3 891€
-------------------	---------------	--------

657363 Virement vers le budget hôtel du Port	+ 1 800€	
--	----------	--

Budget Hôtel du Port

Recette

74741 Communes membres du GFP	1 800€
-------------------------------	--------

Dépense

61558 Autres biens mobiliers	1 800€
------------------------------	--------

Adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Moulins en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vichy en date du 24 juin 2019

Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérant au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Considérant la délibération du 27 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Montluçon sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 14 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Moulins sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 24 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de Vichy sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération du 11 juillet 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier acceptant les trois demandes d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020,

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

Motion contre la fermeture des trésoreries du département

Le Conseil Municipal de Pierrefitte sur Loire a pris connaissance du projet de réorganisation des services des finances publiques dans le département de l'Allier suite au plan national élaboré par le Ministre Gérald DARMANIN.

Pour le département de l'Allier ce sont 10 postes comptables qui pourraient être fermés dont celui de Dompierre sur Besbre qui a déjà fait l'objet d'une réorganisation récente avec réduction des horaires d'ouverture au public.

Bien que ce plan soit présenté comme un renforcement de la présence des services publics dans les territoires avec la création de quelques services de gestion et la présence de conseillers dans les EPCI, le Conseil Municipal de Pierrefitte,

* Considérant que le maillage des trésoreries réparties sur le territoire constitue un enjeu important pour un service de proximité,

* Considérant que ce maillage territorial doit être maintenu et de surcroît renforcé en moyens humains et matériels.

* Considérant qu'il est important de maintenir ce service de proximité pour les collectivités territoriales et la population du territoire,

* Considérant que ce projet de réorganisation risque d'induire des suppressions d'emplois sur l'ensemble du département

Emet à l'unanimité des membres présents un avis défavorable sur le projet de réorganisation et s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Dompierre sur Besbre.

Questions diverses

Bulletin municipal : une réunion de la commission est prévue le 23 juillet.

Commission voirie : une réunion sera réunie prochainement pour définir l'emplacement des radars pédagogiques.